



Doc. 14401
09 octobre 2017

Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2016-2017

Amendement¹ n° 5

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, paragraphe 11.3, remplacer les mots «à se concentrer sur les mesures en matière d'éducation et de compétences» par les mots suivants:

« à investir dans l'éducation, les compétences, la formation, l'emploi des jeunes et les services sociaux».

Note explicative

L'État ne devrait pas se contenter de promettre un soutien aux ménages les plus démunis ; il devrait aussi permettre financièrement l'égalité des chances pour ceux qui en ont le moins. L'expression « services sociaux » est plus appropriée pour décrire l'accueil des jeunes enfants et les autres politiques en faveur des familles mentionnées dans ce paragraphe.

1. 2017 - Quatrième partie de session

